

COMPTE-RENDU
CONSEIL MUNICIPAL DU 06 MAI 2021

Présents :

- ↵ Anthony Berceau
- ↵ Angélique Osmont
- ↵ Béatrice Aillet
- ↵ Christelle Lavalley
- ↵ Christophe Dupont
- ↵ Elodie Cachet-Mallet
- ↵ Emilie Barrez
- ↵ Karine Beaussieux (arrivée à 21h10)
- ↵ Laurent Montéléon
- ↵ Marc Chauvet
- ↵ Yves Lecordier
- ↵ Michel Granger
- ↵ Nathalie Leneveu
- ↵ Tommy Hery
- ↵ Yohann Pesquerel

Absents avec Pouvoir :

- Olivier Guérard a donné pouvoir à Yohann Pesquerel
- Gilbert Montaigne a donné pouvoir à Michel Granger

Absents :

- Charlotte Avoine
- Dany Duault

Secrétaire de séance : Elodie Cachet-Mallet

Rédaction : Elodie Gérard

Quorum atteint avec 16 membres élus présents en début de séance à 20h41

Conseil Municipal à huis-clos en raison du contexte sanitaire

Présence des journalistes

Ordre du jour :

- 1) Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 15 avril 2021
- 2) Encaissement du remboursement MMA (destruction de la jardinière rue des Etangs)
- 3) Elections départementales et régionales
- 4) Centre de Vaccination
- 5) Travaux divers
- 6) Questions diverses

Article 1- Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 15 avril 2021

Le conseil approuve le compte-rendu de la séance du 15 avril 2021.

Article 2- remboursement MMA

Suite à l'accident du 18 décembre 2020 rue des Etangs à Balleroy et au cours duquel une jardinière avait été détruite, l'assurance MMA IARD rembourse à la commune 453.08 €.

Depuis, un nouvel accident a été signalé, le chauffeur n'a pas été identifié.

Le conseil municipal autorise, à l'unanimité, le maire à encaisser ce chèque de 453.08 € sur le budget de la commune. (Vote : 16/16)

Article 3- Elections départementales et régionales

Pour le bon déroulé des élections, la commune doit acquérir 2 urnes sans comptage.

Deux propositions ont été reçues :

- Bureau vallée : 47,96 € TTC
- Bruneau : 47,96€ TTC

Il est indiqué au conseil que pour des raisons sanitaires les isolements seront munis de parois pleines et opaques.

Un sens de circulation unique sera tracé.

Il est rappelé que les citoyens peuvent s'inscrire sur les listes électorales jusqu'au 14 mai inclus.

Les tableaux des bureaux de vote sont dressés. Ceux-ci seront composés d'élus et de citoyens volontaires.

Le maire rappelle aux membres des bureaux de vote qu'ils devront soit être vaccinés, soit effectuer un test avant l'ouverture des bureaux de vote.

Article 4- Centre de Vaccination

Une campagne de vaccination contre le COVID19 aura lieu à Balleroy, le 12 mai de 13h00 à 16h50, uniquement pour les personnes de plus de 65 ans.

70 doses seront mises à disposition du service de la Miséricorde qui interviendra à la salle des fêtes de Balleroy.

Le Maire remercie les infirmiers, la pharmacie, les pompiers ainsi que les Dr Philippe et Moulin de leur participation aux inscriptions pour cette après-midi de vaccination.

Une deuxième journée pour la deuxième dose est prévue le 23 juin dans les mêmes conditions et horaires.

Article 5- Travaux divers

Le maire expose au conseil qu'il est nécessaire d'effectuer des travaux de finition en enrobé entre la piste cyclable et les entrées des 9 habitations qui la longent.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité le devis de l'entreprise COLAS pour un montant de 8 015.45 € HT (vote 17/17) et donne également tout pouvoir au maire pour effectuer des dépenses liées à la confection de cette piste cyclable, à hauteur de 1 000.00 €.

➤ **Travaux matériel :**

Des travaux sur une des tondeuses de la commune sont à réaliser. Deux devis ont été reçus :

- Travers Motoculture pour un montant de 848,90€
- Jamotte pour un montant de 1206€.

Aucune décision n'est prise ce jour, car le conseil est en attente de deux autres devis.

➤ **Acquisition d'une balayeuse tractée par micro-tracteur :**

Le maire expose au conseil que l'acquisition d'une balayeuse tractée par micro-tracteur, pour nettoyer et désherber, permettrait à la commune de faire des économies sur les factures de la BACER.

Suivant un premier devis, le coût de cette machine est de l'ordre de 17 500.00 € HT.

Le conseil municipal décide à l'unanimité, dans un premier temps, de présenter une demande de subvention à l'A.E.S.N. (Agence de l'Eau Seine Normandie) et autorise le maire à entreprendre toute démarche relative à cette demande.

Article 6-Questions diverses

➤ **Ressources humaines:**

- ↪ Une stagiaire sera présente à la mairie de Balleroy du 07 juin au 02 juillet afin d'effectuer un stage de gestion administrative.
- ↪ Une demande d'apprentissage est en cours d'étude.

➤ **Commémoration du 8 mai:**

Une messe sera célébrée à l'Eglise de Balleroy à 10h30. Une gerbe de fleurs sera déposée à 11h30 à Balleroy puis à Vaubadon.

➤ **Colorimétrie:**

Certaines références n'existant plus auprès des fournisseurs, un avenant doit être effectué afin d'élargir la palette avec des couleurs proches de celles de la colorimétrie.

➤ **Petites villes de demain:**

Le 07 mai dernier, M. Pesquerel a signé la convention des « Petites villes de demain ».

➤ **Collecte de masques usagés:**

Un collecteur de masques usagés est mis à disposition à la mairie de Balleroy. D'autres seront installés, d'ici quelques jours, à la mairie de Vaubadon, dans chacune des écoles de la commune ainsi que dans quelques commerces.

Les masques seront revalorisés en matériaux insonorisant pour les intérieurs des portières de voiture.

➤ **Invitation :**

Le conseil municipal, l'intercom ainsi que le vice-président en charge de la culture sont conviés à la visite du château de Balleroy-sur-Drôme le 21 mai à 14h00.

➤ **Moulin de la Drôme:**

Les futurs acquéreurs du Moulin de la Drôme ont été informés que la commune avait pris des dispositions afin de dévier le pluvial or, depuis les années 50, l'entretien du Bief est à la charge des propriétaires du Moulin.

A ce jour, aucune réfection de l'assainissement n'est prévue au Moulin de la Drôme.

➤ **Entrée de bourg :**

Un mur de la salle des fêtes de Balleroy pourrait être mis à disposition des habitants afin d'exposer les idées des citoyens. Dans un deuxième temps, une réunion publique sera proposée.

La réflexion est en cours.

➤ **Apéro partagé :**

Lorsque les conditions sanitaires le permettront, l'idée d'un « apéro partagé » a été proposée afin de faire plus connaissance avec les citoyens.

➤ **Aire de jeux :**

L'aire de jeux a été déposée car elle ne répondait plus aux normes de sécurité. Une réflexion est en cours afin de regrouper l'aire de jeux et les équipements mis à disposition au stade municipal.

➤ **Station d'épuration :**

Les charmilles longeant la route ont été coupées. Il est rappelé au conseil que les extérieurs sont entretenus par la mairie.

➤ **Vitesse excessive :**

Il est constaté que la vitesse dans Balleroy n'a pas diminué malgré les dispositifs mis en place. M. le Maire demandera à nouveau à la gendarmerie de renforcer les contrôles.

Il est prévu que le département mette en place un dispositif, dans les entrées de bourg, afin d'évaluer la vitesse, il sera demandé de l'étendre à la rue du Sapin.

➤ **Extinction des candélabres de 22h00 à 5h00 :**

M. Berceau a contacté le SDEC afin de définir la date de mise en place de l'extinction des candélabres de la commune. Si le SDEC intervient la semaine 23 les frais de manipulation seront offerts.

Il est prévu de laisser 4 candélabres dans le virage de Vaubadon afin d'éviter les accidents.

Le conseil décide que l'intervention du SDEC se fera la semaine 23 (du 7 au 11 juin).

➤ **Rue des Etangs :**

Après rencontre avec le département, il s'avère que les pots de fleurs et gabions sont interdits sur la voirie.

Une demande de comptage journalier de véhicules va être faite au département.

Les panneaux « interdiction aux 3T5 » ont été livrés et seront installés prochainement.

Une réflexion va être menée pour la sécurité de cette rue.

➤ **Point info réouvertures :**

Les chiffres du covid-19 étant à la baisse, le gouvernement a décidé la réouverture par secteur.

Le 19 mai, la réouverture des terrasses se fera « sans restriction supplémentaire ». Autrement dit, il n'y aura pas de jauge, en dehors du respect des protocoles sanitaires (groupes de 6 personnes maximum).

Les restaurants d'hôtel pourront également rouvrir mais uniquement pour servir leurs clients.

Le 19 mai également, la réouverture de salles de spectacles et des cinémas sera possible, avec une jauge de 35% et un plafond de 800 spectateurs.

Concernant les musées et monuments, la jauge sera de 8m² par visiteur dans un premier temps puis de 4m² par visiteur.

Le 9 juin, ce sera au tour des cafés et restaurants de pouvoir accueillir des clients en intérieur, mais en respectant une jauge de 50%, qui sera levée au 30 juin.

Le prochain conseil municipal est fixé le 03 juin 2021 à Balleroy.

Fin de la séance 22h25.